



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Saint-Denis  
éducation  
nationale

Division des moyens et des  
personnels 1<sup>er</sup> degré  
DIMOPE 2

Affaire suivie par  
Fatima Aït Mohemo  
chef de service

Téléphone  
01 43 93 72 14  
Fax  
01 43 93 72 65  
Courriel

[ce.93dimope2@ac-creteil.fr](mailto:ce.93dimope2@ac-creteil.fr)

Secrétariat  
Téléphone  
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard  
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 17h

Bobigny, le 10 février 2015

Le directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
S/c de mesdames et messieurs les principaux

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles  
maternelles, élémentaires et établissements  
spécialisés

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Pour diffusion auprès des enseignants du 1<sup>er</sup> degré

**Cette circulaire doit être émarginée par tous les  
instituteurs et les professeurs des écoles  
titulaires**

**Objet :** rentrée scolaire 2015 – participation des professeurs des écoles titulaires et  
des instituteurs au mouvement départemental annuel

Les opérations du mouvement départemental ont lieu du 08 avril au 20 avril 2015.  
Des informations sont à votre disposition sur le site de la direction des services  
départementaux de l'Éducation nationale : [www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d](http://www.dsden93.ac-creteil.fr/mouvement1d)

Le guide en annexe vous décrit la procédure du mouvement des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré et ses différentes phases, en vous précisant les règles  
départementales qui le régissent, arrêtées après consultation de la commission  
administrative paritaire départementale.

Aussi je vous demande de bien vouloir en informer l'ensemble du personnel  
concerné de l'école ou de l'établissement (y compris les titulaires mobiles, les  
personnels en congé de maladie ou de maternité, les personnels en stage...).

Je vous rappelle par ailleurs qu'une « cellule info mobilité » pour informer et conseiller  
les enseignants dans leur démarche de mobilité sera accessible du mercredi 08 avril  
au lundi 20 avril 2015 de 9 h à 17 h 30 au :

01 43 93 72 67

Mes services vous communiqueront prochainement la liste des postes du  
département (qui peuvent tous être demandés).



Jean-Louis Brison